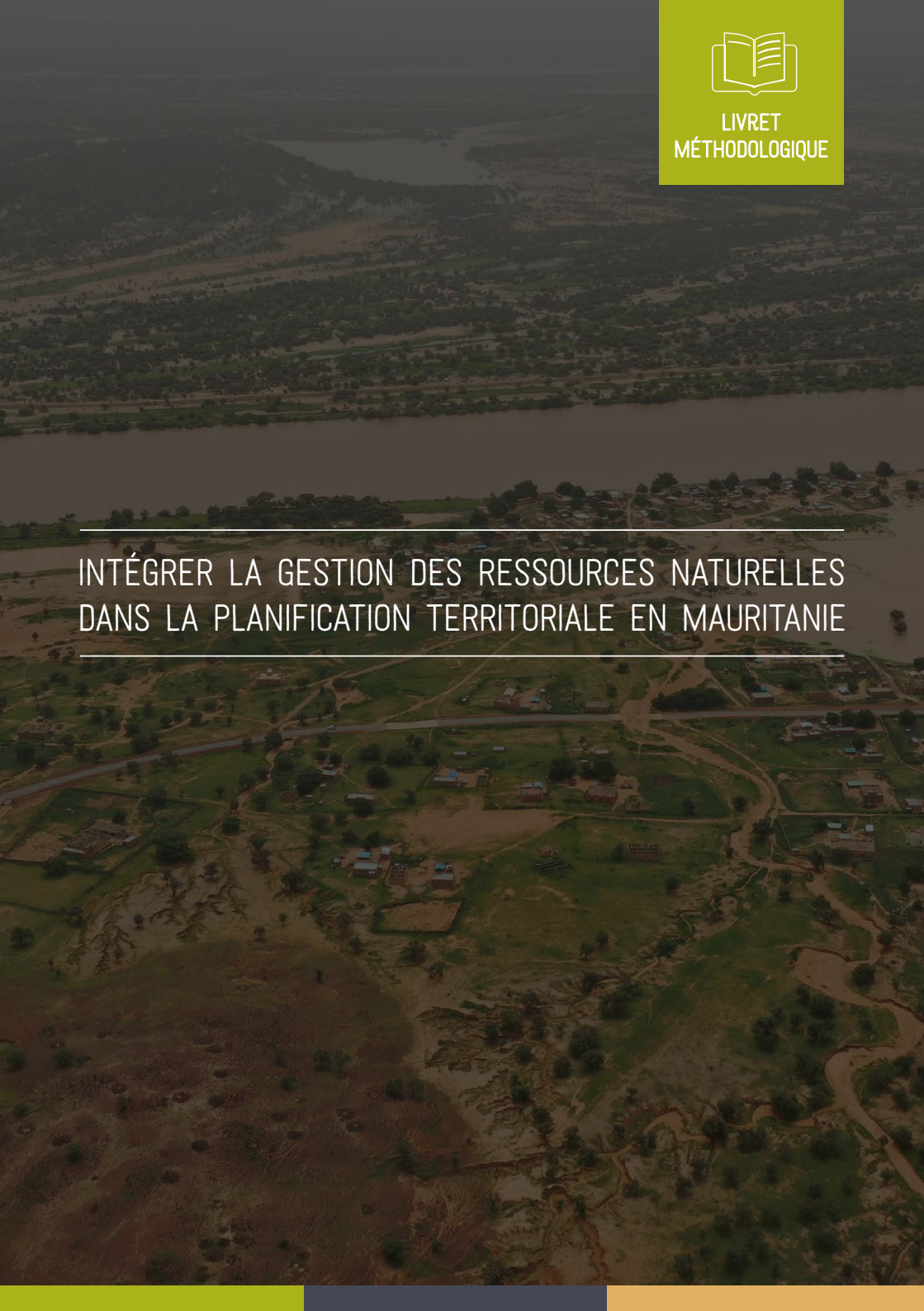

LIVRET
MÉTHODOLOGIQUE

INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE EN MAURITANIE

Ce livret méthodologique est réalisé par le Grdr en partenariat avec Tenmiya, ECODEV, IRAM, dans le cadre du programme DECLIC - volet d'actions rapides en Mauritanie.

Il est financé par :

Avertissement :
Le contenu du présent livret relève de la seule responsabilité du Grdr et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Agence Française de Développement, des partenaires et parties prenantes du DECLIC.

Les limites administratives représentées sur les cartes n'ont pas de valeur juridique.
Elles n'impliquent ni adhésion ni acceptation de la part du Grdr et ne sauraient engager sa responsabilité.

Crédits photos : En Haut !, JB Russel, sauf mention contraire
Graphisme : Marion Huet
Impression : ARCO IRIS - Montreuil
Mai 2022
ISBN : 979-10-95026-18-1
©Grdr. Tous droits réservés

INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE EN MAURITANIE

PRÉFACE

Les ressources naturelles, dont vivent 90% de nos populations rurales comme urbaines, nécessitent une attention particulière dans un contexte de changement climatique qui tend à les rendre plus fragiles. L'exploitation, quelque fois anarchique ou exagérée de ses ressources que sont les pâturages, les bas-fonds et les mares, est la seconde menace qui pèse sur elles, avec le plus souvent une mise sous tension des populations et plus particulièrement des autorités locales qui doivent faire face à des conflits entre usagers, qui quelques fois peuvent être violents.

Le cadre institutionnel pour la gestion des ressources naturelle est en évolution et l'implication des élus est de plus en plus nécessaire et souhaitable pour en faire une priorité dans l'aménagement durable de leur territoire et, surtout, pour porter cet enjeu économique et social à une échelle adaptée, englobant l'ensemble des usagers, y compris ceux des communes voisines. En cela, les cadres de concertation et les initiatives intercommunales sont des outils essentiels à promouvoir.

Ce livret, bien riche en exemples d'outils et d'actions, apporte des éléments forts utiles à vulgariser auprès des instances communales et des agents des services techniques déconcentrés. De même il méritera d'être partagé avec les acteurs de l'éducation afin d'en faire un outil de sensibilisation à l'environnement auprès des collégiens et des lycéens.

La Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), en fera pour sa part un outil structurant de son action d'accompagnement et de financement des communes. Dans le cadre du programme DECLIC National, ce guide sera largement partagé et promu auprès de l'ensemble des élus et parlementaires.

Abdi Ould Horma
Directeur de la DGCT, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Le 17 mai 2022

ACRONYMES

AGLC	Association de gestion locale concertée
CCI	Cadre de concertation intercommunal
CES	Conservation des eaux et des sols
DECLIC	Appui au développement local concerté et aux initiatives communales
DGCT	Direction générale des collectivités territoriales
DRDDL	Délégation régionale de la décentralisation et du développement local
DREDD	Délégation régionale de l'environnement et du développement durable
DRS	Défense et restauration des sols.
ECODEV	Ecole du Développement Local
Grdr	Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural
GRN	Gestion des ressources naturelles
ICV	Indice du couvert végétal
Iram	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
MDR	Ministère du développement rural
ProGRN	Programme gestion des ressources naturelles
PV	Procès-verbal
RIMRAP	Renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale
STD	Services techniques déconcentrés
ONG	Organisation non gouvernementale
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel

SOMMAIRE

PRÉFACE 4

ACRONYMES 5

QUELQUES EXEMPLES DE RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE 8

1. COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE ? 10

2. INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION DES COMMUNES EN MAURITANIE : Etapes et outils 16

3. RÉUNIR LES CONDITIONS POUR MIEUX INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE 26

POUR APPROFONDIR LE SUJET 28

BIBLIOGRAPHIE 45

QUELQUES EXEMPLES DE RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE

La présente illustration est non exhaustive

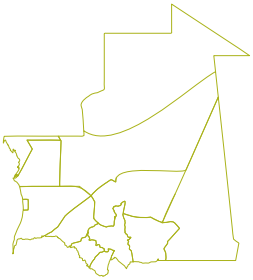

1. ÊTRES VIVANTS

animaux (poissons, ruminants, oiseaux, insectes) et végétaux

Les poissons présents dans les nombreuses ressources en eau du pays (mares, lacs, oueds, fleuve, océan)

Creative common © Belchonock

Les minerais (or, fer, cuivre) et matières fossiles (pétrole, gaz naturel) présents dans le sous-sol mauritanien

2. RESSOURCES FOSSILES ET MINÉRALES

pétrole, or, fer, cuivre...

Creative common © Stafichukanatoly

3.
SOURCES D'ÉNERGIE

soleil, vent, eau, gaz naturel

© Adobestock

Le vent, le soleil, l'eau, sources d'énergie encore faiblement valorisées.

Creative common © Enrique

4.
ÉCOSYSTÈMES ET MILIEUX

dunes, milieux aquatiques, milieux forestiers, terres agricoles

Creative common © Francesco Ungaro

Une diversité de milieux (dunes, montagnes, zones de terres, mares, oasis)

LA MAURITANIE EST RICHE EN RESSOURCES NATURELLES VARIÉES.

1. COMMENT PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE ?

La gestion durable des ressources naturelles est un levier majeur de développement pour les territoires ruraux et urbains en Mauritanie. Elle fait l'objet de plusieurs initiatives allant de la planification territoriale pour prévenir et mieux gérer les conflits d'usage de ces ressources à la mise en œuvre d'actions concrètes d'aménagement et de gestion favorisant la régénération de ces ressources naturelles.

PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LES RESSOURCES NATURELLES PEUT SE TRADUIRE PAR :

1.

PRÉSERVER LES SOLS

LES CORDONS PIERREUX

Les cordons pierreux sont des dispositifs antiérosifs composés de blocs de pierres disposées en une ou plusieurs rangées le long des courbes de niveaux, ou autour d'un champ. Les cordons pierreux permettent de récupérer les terres dégradées, de lutter contre l'érosion hydrique et d'améliorer l'infiltration des eaux. Combinées à des actions de végétalisation, cette technique permet de fixer le sol, de ralentir l'écoulement de l'eau et d'améliorer la qualité du sol.

LES GABIONS

La technique du gabionnage consiste à empiler et lier des gabions les uns aux autres, pour former un mur qui ralentit le passage de l'eau de ruissellement et facilite son infiltration dans le sol. Les gabions sont des cages confectionnées en grillage de fil de fer que l'on remplit de pierres. Le grillage sert à maintenir les pierres ensemble et à les empêcher de bouger sous la pression de l'eau.

LES DEMI-LUNES

Les demi-lunes consistent en une levée de terre en forme d'arc de cercle sur des sols à faible pente ayant une capacité de rétention en eau élevée (sols limoneux, argilo-limoneux). Tout comme les cordons pierreux, les demi-lunes sont disposées suivant les courbes de niveau afin de concentrer les eaux de pluie, réduire le ruissellement et restaurer les terres encroutées.

2.
PRÉSERVER LA FAUNE

L'exemple de la cigogne noire. Cette espèce migratrice observée dans le Sud de la Mauritanie a stimulé la coopération décentralisée entre la région Centre et le Gorgol. Le suivi de la cigogne noire participe ainsi à la conservation de son habitat et à la protection de cette espèce qui lie l'Afrique et l'Europe.

© Musicaline

3.
PRÉSERVER ET VALORISER LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Qu'il s'agisse du palmier doum, du jujubier, du baobab, des balanites, etc., les initiatives allant dans le sens d'une meilleure organisation de la cueillette et de l'exploitation des ressources forestières non ligneuses permettent d'allier préservation durable de la biodiversité et production de revenus complémentaires pour les riverains.

Il existe encore une vaste gamme d'actions de gestion des ressources naturelles comprenant divers types d'aménagements mais aussi des actions de protection (mise en défens) ou de conservation de la biodiversité (espèces végétales ou animales remarquables des territoires), à la portée des collectivités locales. Ces actions ont un point commun, celle d'impliquer une participation active des acteurs locaux et usagers permettant d'une part de réduire les conflits liés à l'accès à ces ressources mais aussi de pérenniser les impacts dans la durée. Le cadre réglementaire mauritanien par exemple autorise et encourage la gestion communautaire des ressources naturelles à travers des textes fondamentaux surlignés dans l'aperçu ci-dessous :

TEXTES JURIDIQUES DE RÉFÉRENCE	ANNÉE D'APPLICATION
Loi 64-098 relative aux Associations modifiée	1973
Ordonnance 87-289 instituant les communes*	1987
Loi relative à la gestion participative des oasis et décret d'application	1988 et 1999
Code de l'environnement	2000
Code Pastoral	2000
Loi relative au régime juridique particulier des associations de développement	2000
L'alinéa 2 de la loi n° 2001-27 modifiant et complétant l'ordonnance n° 87-289 ouvrant la possibilité d'une « structure intercommunale » (décret d'application en attente)	2001
Décret portant application du code pastoral	2004
Code de l'eau	2005
Code forestier	2007
Décret portant application du code forestier	2009
Décret portant réorganisation foncière et domaniale	2010
Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire	2010
Loi d'Orientation Agropastorale	2012
Loi organique sur la région	2018
Projet de Loi sur la liberté d'association, abrogeant et remplaçant la loi n°64.098 du 09 juin 1964	2020
Stratégie National de Décentralisation et de Développement Local. Priorité : Code des Collectivités Territoriales prévu pour 2021	2020

Textes successifs relatifs à la gestion des ressources naturelles et à sa décentralisation en Mauritanie

* Le statut des communes fait particulièrement référence à la gestion des espaces verts

2. INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION DES COMMUNES EN MAURITANIE : ÉTAPES ET OUTILS

Les valeurs attribuées explicitement ou implicitement aux ressources naturelles dans l'accès aux terres, à l'eau, aux parcours, aux produits forestiers (bois, feuilles, fruits) et produits de pêche sont multiples et renforcent les enjeux de leur gestion à l'échelle territoriale. Ces enjeux impliquent des rapports de force importants entre utilisateurs aux intérêts différents. De plus, la superposition des usages sur un même espace et les variations importantes de la productivité des ressources d'une année à une autre (stock de poisson, pâturage et variations pluviométriques, etc.) peuvent entraîner des conflits entre usagers. La démarche de planification concertée qui suscite les échanges entre élus locaux et communautés d'usagers (petits agriculteurs, transhumants, femmes et jeunes) permet ainsi de réguler les différents usages sur un même espace/terroir de manière durable et de prévenir les conflits.

étape 1

MESURER POUR CONNAÎTRE

Si la concertation est un exercice à conduire suivant une démarche rigoureuse[1], l'intégration des enjeux liés aux ressources naturelles nécessite une connaissance partagée des dynamiques et évolutions de ces ressources pour planifier en connaissance de cause. Or aujourd'hui, les données disponibles pour établir un état clair de l'évolution des paysages restent insuffisantes, malgré quelques initiatives[2] recensées dans le pays. En effet, dans la plupart des cas, les données sont produites de manière irrégulière et ne concerne que des décisions immédiates.

A titre d'exemple, un réseau d'acteurs annonçait qu'à défaut des pluies de mai 2021, il y avait lieu de craindre une faible productivité des fourrages et une augmentation du taux d'insécurité alimentaire pour la campagne 2021-2022. L'information orale recueillie par les réseaux de pasteurs, éleveurs et techniciens ont permis, dans ce cas, de planifier la campagne suivante (stockage d'aliment bétail, gestion des pare-feux, etc.). Cependant le suivi systématique interannuel et de long terme est quasi-inexistant ou faiblement accessible. Pourtant, les données peuvent faire l'objet, à différentes échelles (terroirs, communes, intercommunalités, régions, etc.), de mesures précises et de qualité pour une vision de long terme.

Plusieurs méthodes existent pour une collecte peu complexe, facilement interprétable par les collectivités et les acteurs locaux. Ces méthodes doivent être choisies en collaboration étroite avec les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, élevage) dont l'information sur les ressources végétales fait partie de leur mandat et en lien avec les collectifs d'usagers pour faciliter la mise en œuvre des observations, leur continuité et la légitimité des observations recueillies.

Sur le temps long, le suivi environnemental est une base importante pour appuyer la planification territoriale prenant en compte la réalité de la situation des ressources naturelles. Dans le cas de la décentralisation du mandat de gestion des ressources naturelles par l'Etat aux associations via les communes, c'est aussi un outil de suivi par l'Etat de l'impact de la gestion qu'il a transférée. Lorsqu'il est approprié localement, c'est également un moyen de préserver durablement la ressource.

1. cf. méthodologie concertation communale, Grdr, 2012 et méthodologie intercommunalité, Grdr, 2019
2. Indice du couvert végétal introduit par le ProGrn (2001-2011)

Ci-dessous quelques implications aux différentes échelles territoriales :

ÉCHELLE	IMPLICATION D'UN SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LONG TERME
Terroir	• Contribuer à la responsabilisation des usagers directs dans la gestion des ressources • Faciliter une meilleures appropriation des enjeux de gestion des ressources naturelles localement • Valoriser les compétences locales
Commune	• Faciliter la gestion agrosylvopastorale sur le territoire communal • Obtenir des données objectives sur l'état du milieu (couvert herbacé, ligneux, mares) et relativiser l'importance des peuplements • Orienter le type d'actions à mettre en place localement et faciliter lesuivi de leurs impacts dans le temps
Région	• Suivre l'impact (long terme) des projets régionaux de gestion des ressources naturelles • Etre force de proposition dans les orientations nationales • Valoriser le capital d'expérience des techniciens • Contribuer à une meilleure implication des institutions locales dans la gestion des ressources.
Pays	• Construire progressivement des données objectives pour le suivi du bilan écologique (évolution de la biodiversité) et enjeu de séquestration carbone • Orienter la mise en œuvre des choix politiques de gestion des ressources naturelles et de reboisement (cas de la grande muraille verte) • Construire un argumentaire pour la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources naturelles • Articuler suivi au sol et suivi à grande échelle (satellitaire) des ressources naturelles.

étape 2

OBSERVER POUR MIEUX SUIVRE

Comme les mesures de terrain, l'observation des ressources du territoire de manière régulière et dans le temps permet de se rendre compte des changements sur le territoire, de suivre la dynamique des ressources naturelles et d'appuyer la planification sur une base objective.

L'EXEMPLE DES IMAGES AÉRIENNES

Les prises de vues peuvent être réalisées assez simplement et de manière peu coûteuse grâce à l'utilisation de petits drones ou d'un simple cerf-volant équipé d'un appareil photo. Les images ainsi obtenues permettent d'avoir une vision moins parcellaire du territoire et de mieux visualiser les enjeux environnementaux. La mobilisation de ces images lors des concertations facilite une représentation commune des problématiques et la prise de décisions.

Aménagement routier et continuité écologique des eaux de surface dans la localité d'Erone (sept 19, sept 20)

Diéri de Tokomadji et usages (sept 19, sept 20)

étape 3

EXPLORER DES FUTURS POSSIBLES POUR PLANIFIER ET AGIR

L'exercice de prospective consiste à penser le temps long pour agir avec plus d'efficacité sur les mécanismes de prise de décision du court et moyen terme. S'appuyant sur un état des lieux de la situation actuelle des ressources naturelles et de son évolution par rapport au passé, la prospective territoriale va consister à imaginer des scénarios réalistes pour le futur et à planifier les actions prioritaires à mettre en place pour les atteindre. L'horizon de temps défini va ainsi au-delà des horizons de planification habituelle (20 ans et plus).

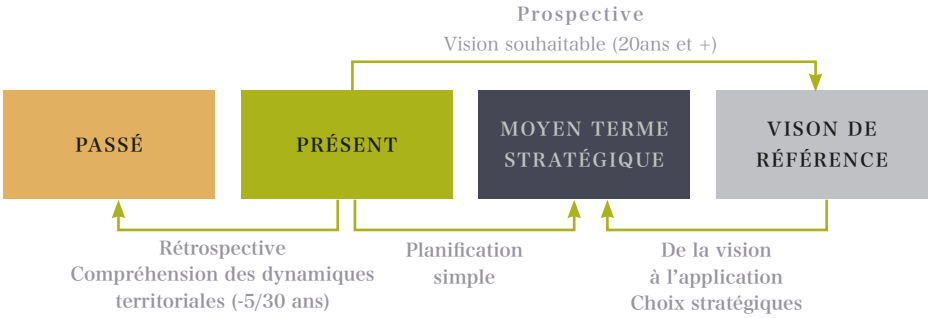

La prospective implique de réunir des acteurs clés, représentatifs de l'ensemble des usagers des espaces concernés et du territoire afin de construire une orientation légitime et de qualité. Ainsi, le futur du territoire se décide et s'écrit non par le concours de la seule collectivité mais en s'appuyant sur les usagers des ressources eux-mêmes.

L'ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE POUR MIEUX PLANIFIER

La dimension spatiale est primordiale dans la planification de la gestion des ressources naturelles. En effet, le découpage administratif des communes entraîne une fragmentation des espaces et peut paralyser les actions des élus concernant les problématiques qui dépassent les limites propres à leurs communes. L'échelle du bassin versant apparaît la plus pertinente pour une gestion intégrée des ressources naturelles au-delà de l'espace de vie ou terroir. C'est l'échelle où les populations partagent des problématiques communes et peuvent percevoir l'intérêt de mieux les aborder ensemble, pour la durabilité des ressources et le partage des bénéfices de leurs usages. Elle met en évidence les complémentarités positives entre terroirs et peut favoriser une dynamique intercommunale comme c'est le cas dans la région du Gorgol avec la mise en place de l'intercommunalité du Djéol-Tokomadji.

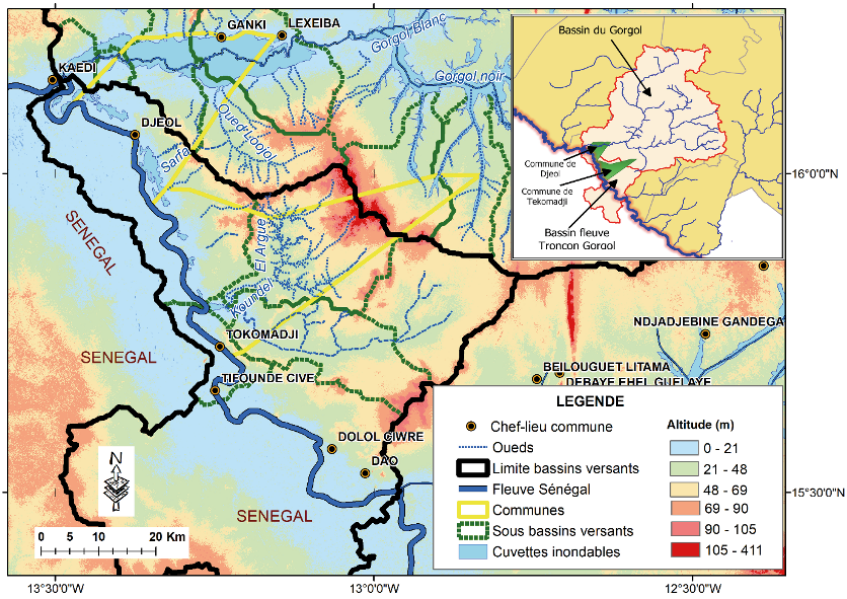

Intercommunalité du Djéol-Tokomadji dans le bassin du Gorgol

PASSER À L'ACTION GRÂCE À LA PLANIFICATION

En intégrant la gestion des ressources naturelles dans la planification, il est important d'identifier les actions à court terme et celles à long terme nécessitant des moyens humains et financiers complémentaires. L'exercice consiste à prioriser de manière opérationnelle en tenant compte des moyens à disposition, notamment pour la collectivité. Il aboutira à l'élaboration d'un plan d'action contenant les axes stratégiques permettant une meilleure intégration des enjeux de gestion durable des ressources naturelles dans le développement du territoire.

EXEMPLE DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE CONCERTÉE DES COMMUNES DE DJÉOL-TOKOMADJI

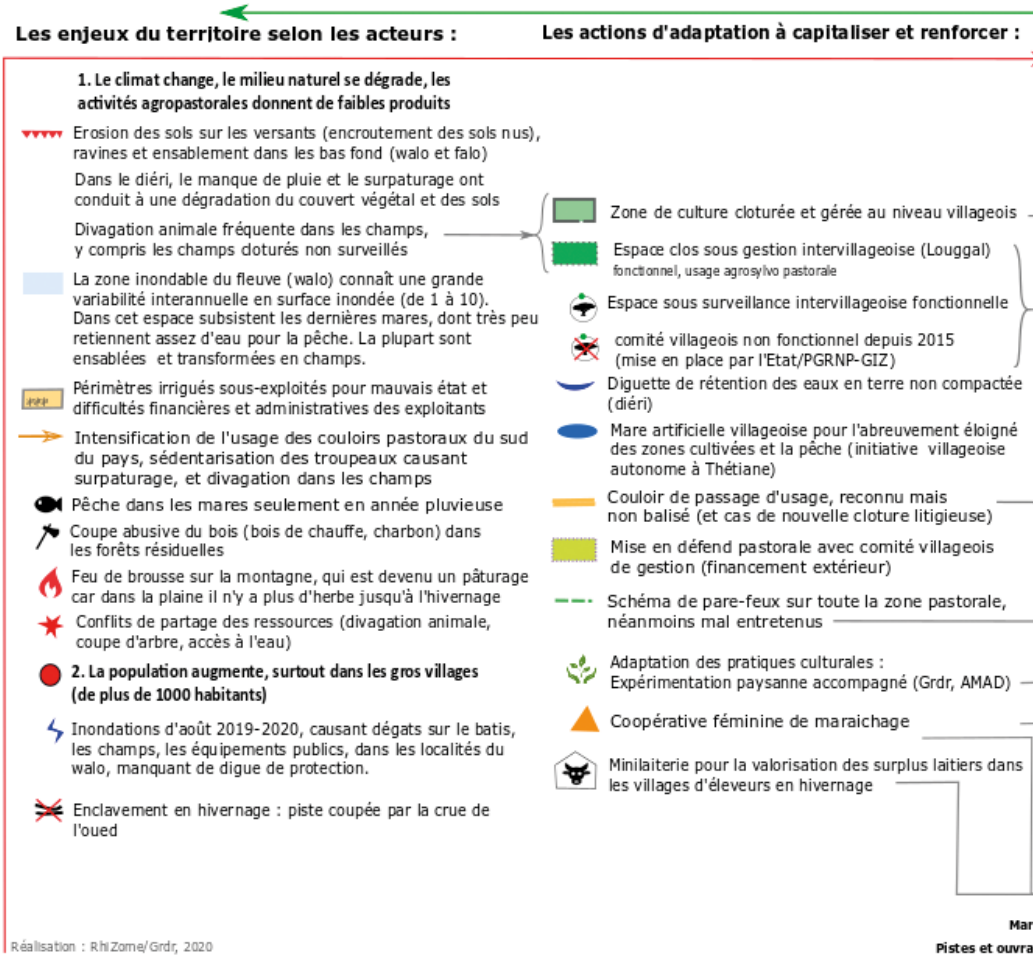

La stratégie intercommunale (2020)

AXE 1. CONSTRUIRE UNE GESTION TERRITORIALE DES TERRES et DES RESSOURCES NATURELLES

Formaliser la collaboration intercommunale entre Djéol et Tokomadji

Créer des schémas de gestion de terroirs (SAGET) sur la base des propositions suivantes:

Sécuriser des terres de cultures de walo abandonnées (cloture avec gestion et passage pastoraux)

Aménager les eaux de surface sur des oueds (Ehel Nana, Nima-Koundel)

Renforcer les capacités des comités de surveillance des forêts existantes (démarche intervillageoise de création AGLC avec la mairie, *terroir à déterminer)*

Digue de protection des champs contre les crues

Aménagement et gestion des mares (sélection concertée des mares prioritaires)

Formalisation et balizage des couloirs d'abreuvement vers le fleuve (convention locale)

Concertation pour une gestion durable de la zone pastorale El Atf (inscrit dans l'agenda du MEDD) :

Proposition d'aménagement de couloirs pastoraux (qui suivent les lignes de pare-feu) et de simples pare-feux

AXE 2 : VALORISER LES RESSOURCES LOCALES DE FACON DURABLE ET AUX BENEFICES DES HABITANTS

1. **Sensibiliser les populations sur les effets du changement climatiques (CC) et des pratiques extractives (coupe d'arbre, charbonnage)**
2. **Promotion des pratiques pastorales durables et adaptées aux CC**
3. **Promotion des pratiques agricoles durables adaptées**
4. **Amélioration de la production halieutique locale**
5. **Appuyer la petite entreprise locale pour l'emploi des jeunes**
6. **Développer des infrastructures et services favorisant les initiatives rurales**

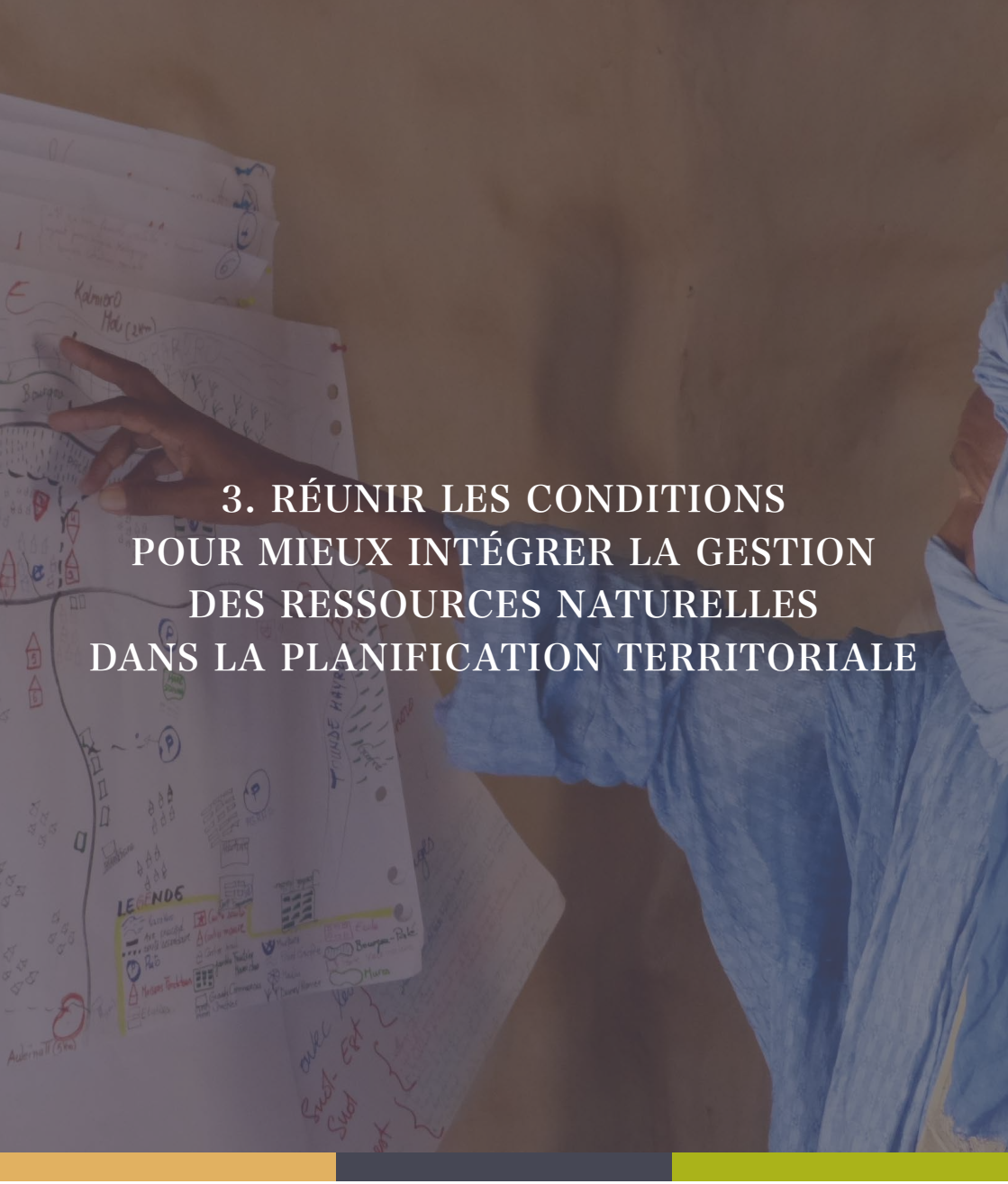

3. RÉUNIR LES CONDITIONS POUR MIEUX INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Intégrer la gestion des ressources naturelles dans les priorités d'une collectivité est en fin de compte « un pas de côté », « un changement de regard » collectif prenant en compte les phénomènes émergeants et les mutations de l'environnement déjà à l'œuvre. Elle suppose plusieurs conditions pour des résultats visibles sur le territoire et qui durent sur le long terme.

Mieux intégrer la gestion des ressources naturelles dans la planification territoriale suppose particulièrement :

UN PROCESSUS STRUCTURÉ

facilitant la progression vers un objectif commun impliquant toutefois des marges de manœuvre dans le déroulement :
le processus compte autant que le résultat ;

DES ÉLUS RÉELLEMENT PORTEURS DE L'INITIATIVE

avec une volonté de résoudre des problèmes environnementaux communs à leurs territoires à travers une stratégie collective ;

DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

(élus, services techniques déconcentrés, conseil régional, etc.) parties prenantes de l'exercice ;

UN CADRE TERRITORIAL RECONNAISSANT LA DÉMARCHE

et permettant de mobiliser l'outil de planification partagée pour une synergie et une cohérence des actions sur le territoire

DES RESSOURCES MOBILISABLES ET ACCEPTABLES :

planifier la gestion des ressources naturelles doit prendre en compte les moyens disponibles, un calendrier d'exécution adapté aux collectivités.

POUR APPROFONDIR LE SUJET

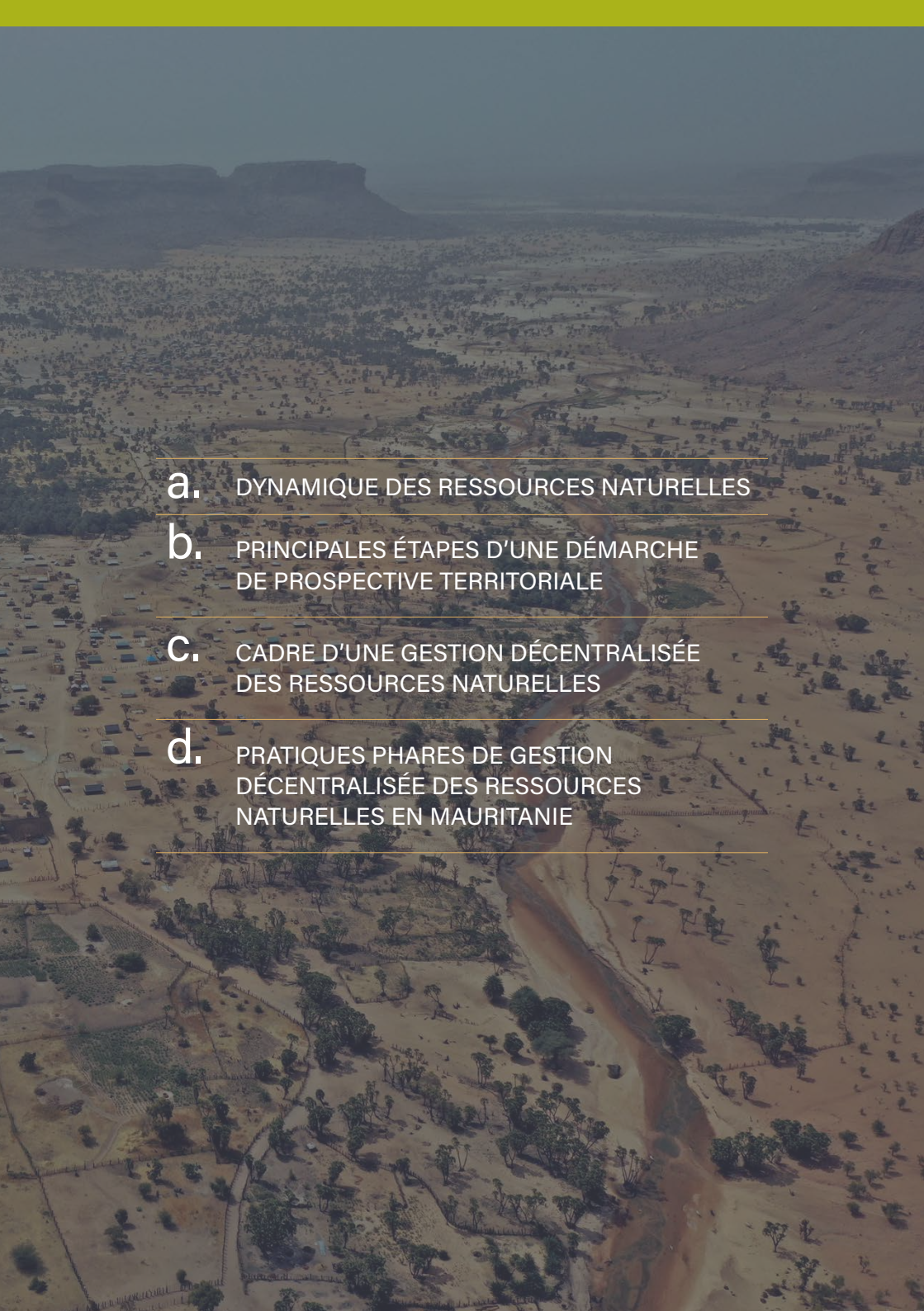

a. DYNAMIQUE DES RESSOURCES NATURELLES

b. PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PROSPECTIVE TERRITORIALE

c. CADRE D'UNE GESTION DÉCENTRALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES

d. PRATIQUES PHARES DE GESTION DÉCENTRALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE

a.

DYNAMIQUE DES RESSOURCES NATURELLES

Sur les vingt dernières années, la Mauritanie comme plusieurs pays de la bande sahélienne a connu une tendance générale à l'augmentation des précipitations annuelles. Ce retour à une pluviométrie favorable a entrainé une augmentation de la disponibilité en eaux de surface (dont mares temporaires), une bonne régénération des ressources ligneuses et malgré la variabilité intra annuelle des précipitions, une évolution globalement positive du tapis herbacé.

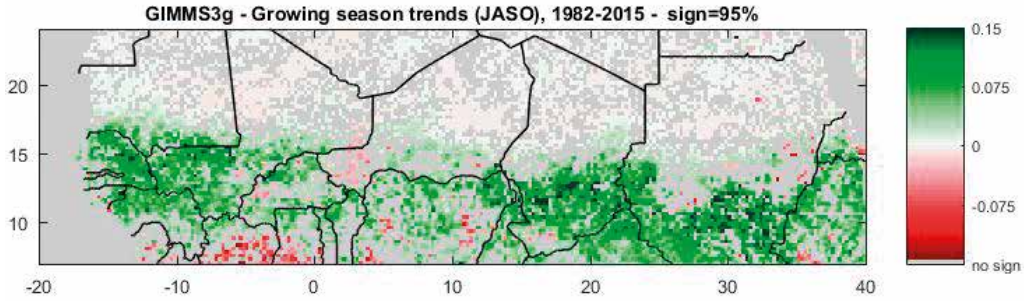

Tendance globalement positive de l'évolution du couvert végétal sur les 30 dernières en zone sahélienne (Dardel et al, 2013)

Or la disponibilité des ressources agrosylvopastorales (herbacées et ligneuses) influe fortement les activités économiques en milieu rural et urbain. En milieu rural mauritanien par exemple, plus de 90% de la population est agropastorale avec des systèmes d'élevage dont 80% de la matière sèche consommée par le bétail provient du pâturage. Ainsi, la mobilité des troupeaux est régulée par cette accessibilité des ressources dans le temps et l'espace. En milieu urbain, la disponibilité alimentaire en dépend du fait de la forte complémentarité rural-urbain et le rôle dans l'exportation de produits animaux dans d'autres pays déficitaires.

Ces activités confèrent un statut particulier aux ressources naturelles et des enjeux socio-économiques forts.

b.

PRINCIPALES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE PROSPECTIVE TERRITORIALE

1 PARTAGER LES CONNAISSANCES DU PASSÉ

Le but de cette étape est de recenser les perceptions des acteurs sur les changements majeurs intervenus, les dynamiques à l'œuvre depuis leur enfance. Il permet de mettre en évidence les évolutions qui les ont les plus marqués, ainsi que leur relation au passé. Elle se fait sous forme d'entretiens qualitatifs auprès des habitants. Le cadre de concertation pour recueillir ces connaissances et dates des évènements marquants est à définir en amont par le comité de pilotage. Il peut prendre diverses formes notamment la forme de réunions villageoises restreintes, de focus groupes thématiques, de rencontres avec des groupes vulnérables spécifiques ou lors d'échanges informelles auprès des usagers. La synthèse de ces données doit permettre de traduire de manière imagée la vision des différents groupes rencontrés.

2 CONNAITRE LE TERRITOIRE ET SES PAYSAGES

L'objectif ici est de mieux faire appréhender aux participants le territoire concerné par la démarche. Le territoire est vaste et souvent difficile d'accès et les participants le connaissent de manière très parcellaire. L'idée est de présenter ce territoire et de donner l'envie via les images d'entamer le débat. Les photographies aériennes permettent de faire découvrir le territoire en entier, elles interpellent les participants de manière sensible et subjective. Une illustration collective de la carte du territoire propose d'aller au-delà de ce point de vue individuel, en glissant vers une première représentation collective du territoire concerné.

3 S'EXPRIMER SUR LE PRÉSENT

L'objectif de cette étape est de croiser les regards sur la manière dont chacun perçoit la situation du présent. Lister ce que chacun considère comme un point fort ou un point faible du territoire, recenser les risques et les opportunités que chacun perçoit afin de faire ressortir les grands enjeux et les premiers facteurs de changements pour le futur.

4 LES FACTEURS DE CHANGEMENT DU TERRITOIRE

Cette étape s'appuie sur les résultats de l'étape 1 dont le but est de recenser les perceptions de chacun sur les changements majeurs intervenus, les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et permet de mettre en évidence les évolutions qui les ont les plus marqués. L'objectif de l'étape 4 est de mettre en perspective les facteurs de changement du territoire (entre autres le changement climatique, la dégradation des milieux et des ressources naturels, l'augmentation de la population, les changements relatifs à la gouvernance locale, le civisme des habitants du territoire) tels qu'ils sont perçus par les participants et tels qu'ils ressortent de la phase 1. Elle doit permettre aux participants de s'exprimer sur leurs perceptions de l'importance de ces facteurs de changement pour l'avenir.

5 LECTURE DE PAYSAGES ET VISION DES ENJEUX DU TERRITOIRE PAR LES ACTEURS RENCONTRÉS

Cette étape a pour objectif de présenter en images la diversité des paysages du territoire concerné par la démarche, elle s'inscrit pour cela dans la suite de l'étape 2 et va mobiliser les images réalisées lors de la phase de repérage. Il s'agit également de présenter à l'ensemble des participants sous forme de diaporama les paysages rencontrés et de restituer la parole des acteurs rencontrés et leurs visions des enjeux du territoire.

6 QUEL TERRITOIRE POUR DEMAIN ? EXPLORER LES FUTURS POSSIBLES...

L'objectif est de construire une vision prospective en s'appuyant sur les résultats des étapes précédentes. Les facteurs de changement identifiés lors des exercices 1 et 4 sont utilisés pour conduire les participants à imaginer leurs effets probables sur l'évolution du territoire à l'horizon 2040. Il s'agit d'une étape clé qui doit conduire à une série d'hypothèses sur les futurs possibles du territoire. Cette étape gagne à être réalisée avec du temps de travail de groupe, puis en restitution en plénière. C'est sur la base de ces résultats que le cadre de concertation intercommunal est invité à réfléchir aux actions à conduire pour atteindre les futurs souhaités plausibles, et compromettre la réalisation des futurs non souhaités. Cette étape peut se prolonger de manière formelle ou informelle par un « atelier d'écriture » regroupant un ou des groupe(s) de participants afin de rédiger des scenarii issus des futurs possibles.

7 COMMENT PASSER À L'ACTION ?

Il s'agit ici d'identifier la perception du jeu d'acteurs autour des actions proposées et d'aborder la question des compétences territoriales des différents acteurs de la zone. Les participants sont invités à faire part de leur vision sur le « qui fait quoi ? » et les modalités d'action. Cette étape doit tenir compte des moyens à disposition, notamment pour les collectivités locales. Il est important d'identifier les actions à court terme et celles à long terme nécessitant des moyens humains et financiers complémentaires.

8 PASSER À L'ACTION

Une fois les scénarios souhaités validés collectivement, l'objectif ici est de partir de cet horizon éloigné pour préparer des décisions et identifier des actions à conduire dès maintenant. Cette étape vise à susciter une dynamique chez les participants afin de transformer l'exercice en outil de planification. Les participants sont ainsi invités à poursuivre l'exercice en inscrivant les actions nécessaires pour rendre possibles les scénarios souhaitables et compromettre les scénarios non souhaitables.

C.
CADRE D'UNE GESTION DÉCENTRALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES

La décentralisation s'est matérialisée en Mauritanie avec la création progressive de communes à partir des années 2000. Elle s'est caractérisée par une volonté de « rapprocher les prises de décision du lieu de leur mise en œuvre et accroître la responsabilité des citoyens dans la gestion des affaires locales à travers des collectivités locales gérées librement par des conseils élus[3] ». Pour les ressources naturelles, c'est le **code pastoral** (2000-044) et son décret d'application (2004-024) qui amorcent une gestion décentralisée. Ces textes introduisent, le principe de « gestion locale des ressources pastorales », en offrant la possibilité aux usagers des espaces pastoraux « d'établir des conventions locales qui font foi devant les autorités municipales et administratives ». Le code pastoral introduit également une approche concertée entre représentants d'éleveurs et d'agriculteurs sur la gestion du partage des ressources agropastorales, ce qui vient nuancer l'usage[4] en libre accès.

3. Déclaration de Politique de décentralisation et de développement local, 2010
4. Traditionnellement, l'espace hors finage (espace pastoral, forêt) est considéré libre ou non approprié. Il fait généralement l'objet de cueillette (eau, fourrage, bois, fruits, gibier).

Le code pastoral a été par la suite complété par le **code forestier** (2007-55) qui introduit la notion de transfert du droit d'exploitation et le concept d'association de gestion de ressources naturelles. Il stipule en effet que « les droits d'exploitation des forêts et des terres à vocation forestière du domaine national de l'État (...) peuvent être transférés pour une durée déterminée aux collectivités locales qui peuvent déléguer, sur la base d'une convention locale, la gestion à des particuliers et notamment les Associations de Gestion des Ressources Naturelles ». Le décret d'application du code forestier (2009-104) précise les modalités de ce transfert ainsi que le rôle prépondérant qu'ont les collectivités locales dans la gestion décentralisée des ressources naturelles « ···les associations reçoivent des collectivités locales (...) la délégation des droits de gestion des ressources naturelles. ».

Les codes pastoral et forestier restent à ce jour les deux cadres de référence qui influencent la production agrosylvopastorale en Mauritanie.

d.

PRATIQUES PHARES DE GESTION DÉCENTRALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE

En gestion décentralisée, le cadre réglementaire a ouvert la porte à une expérimentation au niveau local. On note principalement les intercommunalités, les associations de gestion locale concertée (AGLC) et les chartes pastorales.

Les intercommunalités, instituées à partir de 2004, ont pour but d'aller au-delà des limites communales (ressources limitées, découpage administratif) pour une gouvernance territoriale cohérente notamment pour les ressources naturelles. A ce jour, trois intercommunalités sont formalisées à travers une convention locale dans le Karakoro, le bassin du Fleuve Sénégal et au Gorgol entre les communes de Djéol et Tokomadji.

L'intercommunalité est avant tout un outil de dialogue et de concertation entre les acteurs des communes. Sa mise en place est déclenchée par l'initiative des élus eux-mêmes et se base sur un temps approfondi d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire. Le processus de structuration passe par une délibération du conseil municipal de chaque commune candidate à l'intercommunalité, pour une validation formelle du projet. Les conseils municipaux permettent également de désigner, pour chaque commune, les membres du cadre de concertation intercommunal (CCI), sur arrêté municipal de chacun des maires. A partir de ce moment, un groupe de travail spécifique à l'intercommunalité est constitué, composé des membres du CCI et des services techniques déconcentrés (dont la délégation régionale de l'environnement et du développement Durable (DREDD), la délégation régionale de l'aménagement du ministère du développement rural (MDR) et la Délégation Régionale de la Décentralisation et du Développement Local (DRDDL)). Différentes rencontres sont ensuite organisées pour l'élaboration de la convention intercommunale, puis du règlement intérieur et des statuts en vue d'une demande ultérieure de reconnaissance en association. Cette dernière phase est pilotée par les secrétaires généraux des communes avec l'appui du DRDDL qui participe pleinement au processus. Il est à noter que la durée du processus varie selon les contextes et les ressources au moment du lancement de l'initiative (voir tableau ci-dessous).

PROCESSUS VARIABLES DE MISE EN PLACE DES INTERCOMMUNALITÉS

INITIATIVE INTERCOMMUNALE ET ADHÉSION	PRINCIPALES DATES DE FORMALISATION	RÉSULTATS ATTENDUS
20 ans de dialogue transfrontalier • **3, puis 5, puis 7 communes** • **13 AGLC (90 % du bassin)**	2017 : Convention d'entente intercommunale validée par l'administration territoriale et élaboration du Cadre de Concertation Transfrontalier	•Apaisement agro-pastoral transfrontalier •Gestion durable des peuplements ligneux (doum, baobab, rônier)
	2019-20 : Elaboration et restitution du Plan intercommunal	
Intercommunalité du fleuve Sénégal (BFS) Guidimakha **1 an de préparation** • **3 communes** • **5 AGLC** • **1 charte pastorale**	2018 : Convention d'entente intercommunale validée	•Régulation agro-pastorale et gestion intégrée des mares •Préservation des espaces pastoraux
	2019-20 : Elaboration et restitution du Plan intercommunal	
Intercommunalité Djéol-Tokomadji **5 ans de préparation** • **2 communes**	2019-20 : Elaboration et restitution du plan intercommunal	•Régulation agro-pastorale et gestion intégrée des mares •Préservation des espaces pastoraux
	2021 : Convention d'entente intercommunale validée	

Les associations de gestion locale collectives (AGLC) ont été mises en place à partir de 2004. Ce sont des associations inter villageoises qui, sur la base de conventions locales et d'un transfert du mandat de gestion par les communes, ont pour rôle de gérer un espace sylvo-pastoral bien défini ou une zone humide et son environnement proche, son bassin versant. On en dénombre 39 réparties dans le Guidimakha et le Hodh El Gharbi.

La démarche de transfert et de délégation du mandat de gestion d'un espace agro-sylvo-pastoral aux organisations locales peut tt initiée par une personnalité de la vie publique (dignitaire, notable, maire, conseiller municipal, délégué régional, député etc.) qui en fait la demande, plus ou moins formelle, à une structure d'appui (projet, programme, ONG). Le mandat de gestion étant dans un premier temps transféré par l'Etat à la commune avant d'être délégué à une association, le processus doit être formalisé en premier lieu à l'échelle communale. Par la suite, une diversité d'acteurs (autorités administratives, usagers, équipe technique, etc.) intervient aux différentes étapes du processus dont la durée est variable et dépend pour beaucoup de l'engagement des leaders locaux et de l'existence d'un accompagnement efficace.

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UNE AGLC

ÉTAPES	RÉSULTATS ATTENDUS PAR ÉTAPE
Identification de l'entité de gestion locale collective	Formation d'un conseil de sages pour déterminer la faisabilité de la création d'une entité de gestion locale et informations sur les droits, obligations, etc. d'une telle entité
Constitution de l'association	Echange avec les usagers sur les statuts et règlements intérieures, élection des membres du bureau exécutif et signature du procès-verbal.
Elaboration de convention locale	Discussions approfondies sur le contenu de la convention par les usagers, finalisation et adoption en assemblée générale.
Légitimation de l'association	Constitution d'un dossier pour une demande de reconnaissance légale adressée au Ministre de l'intérieur sous couvert du Wali
Délimitation de l'espace	Délimitation précise sur le terrain et au GPS de l'espace hors finage dont la gestion sera déléguée à l'association locale collective.
Zonage de l'espace	Catégorisation de l'espace basée sur la vocation des terres (agglomérations, espaces agricoles, espace de « brousse », etc.) et estimation des superficies par catégorie.

Caractérisation de la Végétation	Relevé initial de l'indice de couvert végétal, mise en relation avec une zone témoin et documentation dans un PV signé par le DREDD
Recueil de statistiques de base	Fiche signalétique de l'espace de gestion renseignant étendue, vocation du sol et zonage, composition et densité de sa population et des troupeaux d'animaux domestiques au moment de la demande ; signée par le maire et le DREDD et associée au dossier de demande
Outils de suivi-évaluation	Grille d'évaluation pour le suivi des performances socio organisationnelles de l'AGLC et définition d'un intervalle régulier des relevés d'indice de couvert végétal (ICV) validé par le DREDD
Identification d'activités innovantes	Un résumé des activités innovantes visées par l'AGLC suite à l'attribution du mandat de GLC est produit validé par le DREDD
Attribution du mandat	Les dossiers de demande de transfert et de délégation du mandat de gestion sont constitués et traités par les acteurs impliqués. Les arrêtés correspondants sont formalisés.
Dispositif de surveillance	Après obtention de la délégation de mandat, un dispositif de surveillance l'espace est adopté en assemblée générale de l'AGLC
Qualification de l'association	Préparation de l'AGLC à son autonomÒie dans la gestion de sa vie associative et la mise en œuvre de la convention locale (réalisée par la structure d'appui en lien avec le président de l'AGCL)
Fin de l'accompagnement de l'AGLC	Les modalités de fin d'accompagnement (durée maximale du soutien accordé pour le renforcement de capacités) sont précisées dans un aide-mémoire

Les chartes pastorales ont été créées à partir de 2019. Juridiquement[5], elles sont considérées comme des conventions locales. Leur objectif est de contribuer à l'apaisement des relations entre utilisateurs des espaces pastoraux à forts enjeux, notamment ceux qui sont essentiels pour la mobilité des troupeaux sur les axes transfrontaliers. On en dénombre aujourd'hui 6 réparties dans 5 régions, sur les grands axes de transhumance dans le Sud de la Mauritanie.

Le processus de mise en œuvre concerne les échelles communales et intercommunales (3 communes au plus par charte). Sur décision du conseil municipal, les conseillers municipaux identifient les participants aux concertations. Il s'agit des usagers de la ressource et des autorités locales notamment les représentants d'organisations agricoles et pastorales, les autorités administratives et communales, les notables et chefs traditionnels (*jemea*), les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement. L'implication des services techniques et des autorités administratives dans le dialogue intercommunal facilite la reconnaissance et la validation de la charte par l'administration.

Pour les six chartes pastorales élaborées, l'accompagnement du processus a été assuré par les équipes techniques du PRAPS[6], en lien avec les délégués régionaux du ministère du développement rural et de l'élevage. Ce processus est défini en une dizaine d'étapes et s'étend au moins sur 12 mois (voir tableau ci-contre).

5. Article 17 et 18 du décret d'application du code pastoral
6. Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (2015-2021)

ETAPES D'ÉLABORATION DES CHARTES DE GESTION DES ESPACES PASTORAUX, PRAPS 2019

ÉTAPES	RÉSULTATS ATTENDUS PAR ÉTAPE
Contacts au niveau régional (Wali, Délégué, Conseil régional) et départemental	Information et partage de la démarche avec les autorités administratives, coutumières et les services techniques
Contact des chefs de villages avec leurs *jemea*	Information et partage de la démarche avec les autorités administratives, coutumières et les services techniques
Enquêtes auprès des acteurs	Information et collecte d'informations auprès des pasteurs, agro-pasteurs, transhumants, associations pastorales
Délibération du conseil municipal	Acte de délibération validant le comité fondateur et autorisant le maire à signer la charte en préparation
Constitution du comité fondateur	À faire valider par les autorités administratives
Premier atelier intercommunal (partage des enjeux et priorités de la charte)	Propositions et échanges sur une première version de la charte avec les élus, les STD, les organisations professionnelles et personnes ressources
Réunions de restitution au niveau départemental	Opérateurs, Hakem, inspecteurs concernés, organisations professionnelles
Visites complémentaires si nécessaires sur quelques sites clés	Transect et amélioration des enjeux et proposition de la charte ; informer les usagers concernés
Organisation du comité de rédaction de la charte	STD et personnes ressources désignées par chaque commune
2eme atelier intercommunal (relecture, amélioration, validation de la charte et signature par les acteurs)	Relecture, amendements finaux par les représentants des communes, des communautés concernées, des STD et associations locales. Ouverture et clôture par l'autorité régionale, le Conseil Régional et le Délégué du développement rural
Arrêté du Wali reconnaissant la charte	Présentation au Wali par les élus
Accompagnement de la mise en œuvre de la charte	Animation, information et suivi de la mise en œuvre de la charte par l'instance mise en place pour sa mise en œuvre

Par ailleurs, il est à noter que d'autres outils comme les ententes foncières, les accords sociaux et les conventions coutumières existent localement. Elaborés collectivement et en concertation, ces accords permettent de fixer des règles entre usagers (redistribution des terres restaurées pour les aménagements d'eaux de surfaces, accès aux aménagements pastoraux, pêche collective en mare, etc.) et de limiter les conflits sur un espace-ressource donné.

APERÇU DES DISPOSITIFS RÉCENTS[7] DE GESTION DÉCENTRALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES EN MAURITANIE

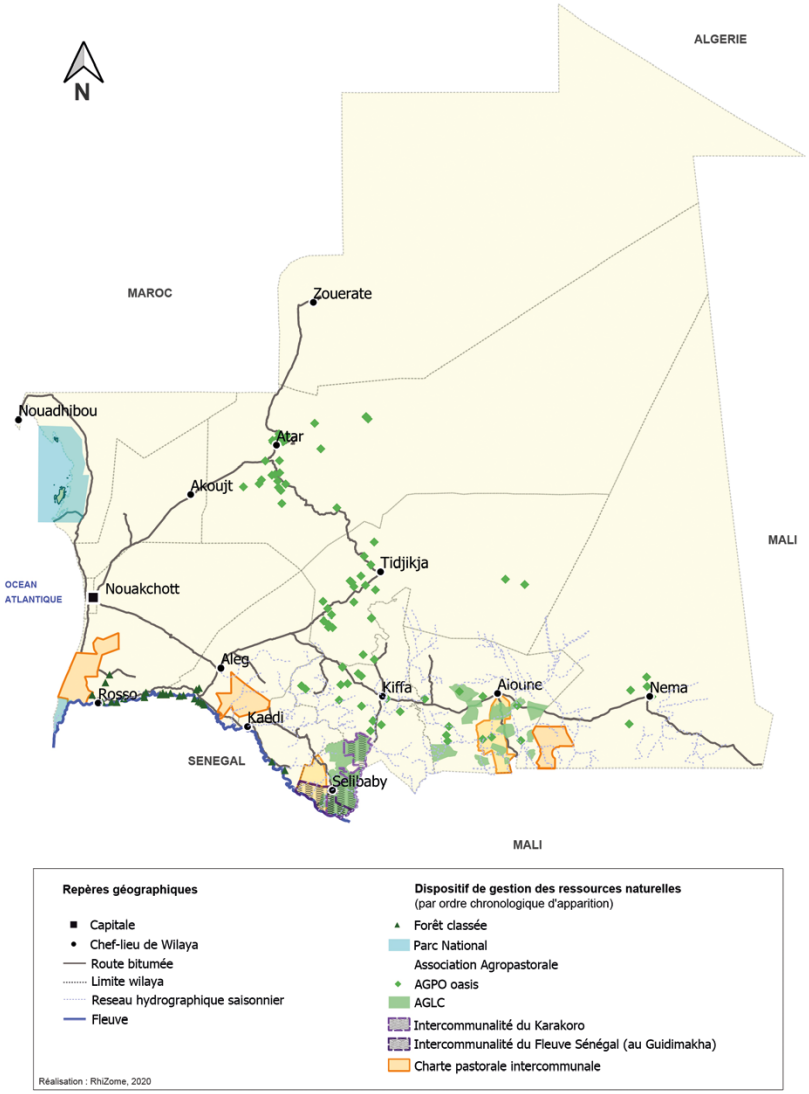

7. Période 2000-2017

BIBLIOGRAPHIE
POUR ALLER PLUS LOIN

Bonnet B. Sans date.
Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales.

Dardel C. et al. 2013.
Entre désertification et reverdissement du sahel : diagnostic des observations spatiales et in situ.

Giz, 2011. ProGRN,
Fiche thématique N°1, Indice du couvert végétal – Suivi écologique de la gestion décentralisée des ressources sylvo-pastorales en Mauritanie.

Giz, 2011. ProGRN,
Fiche thématique N°8 « Gelsé », se concerter : les Associations de Gestion Locale Collective (AGLC).

Giz, 2011. ProGRN,
Gestion décentralisée des ressources naturelles en Mauritanie, Expériences et enseignements 2001-2011 du Programme de Gestion des ressources naturelles.

Giz, 2011. ProGRN,
Mémento pour la mise en œuvre de la Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles.

GIZ, 2015. ProGRN,
Gestion décentralisée des ressources naturelles,
Guide pratique pour le processus d'introduction de l'approche.

Grdr, 2009.
La concertation communale :
Se concerter pour décider et agir durablement sur le territoire,
Guide méthodologique.

Grdr, 2011,
Atlas du Sud Est mauritanien.

Grdr, 2014,
Atlas de la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal.

Grdr 2019.
L'intercommunalité, une réponse aux enjeux du développement local dans le bassin du fleuve Sénégal, Guide Méthodologique.

Grdr, Rhizome, En Haut ! 2020
DECLIC, Prospective territoriale & stratégie environnementale des communes de Djéol et Tokomadji.

Hiernaux P., 2016. PRAPS,
Note de synthèse sur les outils disponibles pour le suivi-évaluation des ressources fourragères et l'établissement de bilans fourragers.

Rhizome, Iram, 2020. RIMRAP,
Elaboration d'une stratégie opérationnelle pour la gestion territoriale des ressources naturelles, Proposition à partir des analyses à dire d'acteurs, Etude commanditée par le Groupe de Travail « Gestion Territoriale des Ressources Naturelles ».

VIDÉO

AGIR SUR LES DYNAMIQUES DES RESSOURCES NATURELLES À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE EN MAURITANIE

Une vidéo réalisée par Troisième Monde
https://www.youtube.com/watch?v=bRzrSY6Upo4&t=699s

Pour lire la vidéo, scanner ici

LIVRET MÉTHODOLOGIQUE

INTÉGRER LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE EN MAURITANIE

La finalité de ce livret méthodologique est de mettre en évidence les initiatives de gestion des ressources naturelles en Mauritanie impliquant les acteurs locaux dans le renouvellement des démarches de développement local. Il donne un panorama des outils de gestion des ressources naturelles (GRN) expérimentés dans différentes régions et à différentes échelles mais également le cadre réglementaire qui structure cette gestion.

Les retombées socio-économiques et environnementales d'une gestion planifiée des ressources naturelles pour le territoire devraient inciter les collectivités à intégrer les préoccupations de GRN dans leurs visions stratégiques sans occulter que cette planification est un exercice de longue durée qui pourra susciter des débats, des partages d'expériences et de savoir-faire enrichissant pour tous et encourageant l'adhésion des acteurs du territoire à s'engager collectivement dans des actions locales prioritaires pour les ressources naturelles.

N° ISBN 979-10-95026-18-1

grdr
Migration - Citoyenneté - Développement

9 791095 026181